

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX ALPILLES

SEANCE DU 24 JUIN 2019

DELIBERATION N°83/2019

NOMBRE DE MEMBRES			DATE DE LA CONVOCATION	DATE D’AFFICHAGE
EN EXERCICE :	PRESENTS :	VOTANTS :	18 JUIN 2019	18 JUIN 2019
40	22	33		
OBJET : INSTALLATION DE NOUVEAUX CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES				
RESUME : Suite aux élections municipales intervenues sur la commune d'Eygalières le 26 mai 2019, il convient de procéder à l'installation de trois nouveaux conseillers communautaires.				

L'an deux mille dix-neuf,

le vingt-quatre juin,

à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Communauté de communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de Fontvieille sous la présidence de M. Hervé CHERUBINI, Président.

PRESENTS :

MMES ET MM. ABIDI Nadia, AOUN Danièle, BLANC Michel, CALLET Marie-Pierre, CHERUBINI Hervé, DELON Pascal, FAVERJON Yves, GALLE Michel, GATTI Régis, GUENOT Jacques, HALDY Jean, JODAR Françoise, JODAR Jacques, LAUBRY Patricia, PELISSIER Aline, PRIEUR DE LA COMBLE Inès, ROGGIERO Alice, SANTIN Jean-Denis, SAUTEL Jack, SCIFO-ANTON Sylvette, VENNIN Benoit, WIBAUX Bernard

ABSENTS :

MMES ET MM. BASSO Gilles, FENARD Michel, GESLIN Laurent, LEMOIGNE Chantal, MILAN Henri, PEROT-RAVEZ Gisèle, VIDAL Denise

PROCURATIONS :

- Monsieur BLANC Patrice à Madame ROGGIERO Alice
- Monsieur BONET Michel à Madame ABIDI Nadia
- Madame BONI Maryse à Monsieur HALDY Jean
- Monsieur CAVIGNAUX Michel à Monsieur WIBAUX Bernard
- Madame GARCIN-GOURILLON Christine à Monsieur SAUTEL Jack
- Monsieur GARNIER Gérard à Monsieur GALLE Michel
- Madame GAZEAU-SECRET Anne à Madame SCIFO-ANTON Sylvette
- Monsieur GUIGNARD Stephan à Monsieur FAVERJON Yves,
- Monsieur GUILOT Pierre à Madame AOUN Danièle
- Madame LICARI Pascale à Monsieur SANTIN Jean-Denis
- Monsieur MANGION Jean à Madame PRIEUR DE LA COMBLE Inès

SECRETAIRE DE SEANCE : Yves FAVERJON**Le Conseil communautaire,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-6 et suivants,

Vu le Code électoral, et notamment ses articles L.273-5, L.273-10 et suivants,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 février 2018 portant recomposition du Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles,

Considérant qu'à la suite des élections municipales intervenues sur la commune d'Eygalières le 26 mai 2019, il convient de procéder à l'installation de trois nouveaux conseillers communautaires.

Délibère :

Article 1 : prend acte de l'installation de Monsieur Bernard WIBAUX comme conseiller communautaire titulaire (Eygalières).

Article 2 : prend acte de l'installation de Madame Aline PELISSIER comme conseillère communautaire titulaire (Eygalières).

Article 3 : prend acte de l'installation de Monsieur Jean HALDY comme conseiller communautaire titulaire (Eygalières).

Article 4 : autorise Monsieur le Président à exécuter cette délibération et à signer tout document s'y rapportant.

Par : **POUR** : 33 VOIX – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président,
Hervé CHERUBINI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr.